

# DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE

**VOLET N° 1** du 19 MAI au 12 JUIN 2008 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

- Numérotés
- Classés 25 et 30
- Classés 35, 40, 45 et 50
- Classés 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90 et NC

TARIF :

## Informations joueur

**1**

Nom  Prénom  Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance  Classement  Pts  N° de licence  Sexe

A-t-il été, est-il ou va-t-il en structure fédérale d'entraînement? Oui  Non  Si oui, dans laquelle

### Association ou pays quitté

### Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Numéro <input type="text"/>	Numéro <input type="text"/>
Intitulé <input type="text"/>	Intitulé <input type="text"/>
De la ligue <input type="text"/>	De la ligue <input type="text"/>

### Informations Critérium fédéral 2007/2008

### Avis

Participation  Oui  Non

Niveau lors du dernier tour

Ligue recevante  date

Fédération  date

### Indemnité de formation

Si le joueur est numéroté ou en structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

Année de Naissance

Classement 2008/2009

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

### Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence  est muté(e) en date du

au club de  Ligue



# AVIS DE MUTATION

**VOLET N° 2** du 19 MAI au 12 JUIN 2008 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé

Nom  Prénom  N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

### Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

**2**

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	25 à 30	35 à 50	55 à 60
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €	17,30 €	12,20 €	8,20 €
Dames	26,50 €	18,40 €	16,30 €	14,30 €	11,20 €	7,10 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16